

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

**Excusés :** BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOUA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.),

**Secrétaire de séance :** COLAS David **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38.

### Affaires financières : Affectation des résultats de fonctionnement 2022 – Budget Principal

Budget Principal (n°29000)

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 599 388,64 €
- Un excédent d'investissement de 322 309,70 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 810 556,44 € en dépenses et de 286 978,29€ en recettes.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement constaté en

- Excédent de fonctionnement capitalisé pour 201 268,45 €.
- Résultat de fonctionnement reporté pour 1 398 120,19 €.

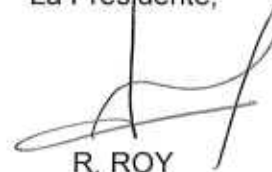
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

**Fait à Decize, le 30 Mars 2023**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 30/03/2023  
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,



R. ROY